

Boycott de la CCPL du 20.03.2014

Les commissaires paritaires, représentants des personnels, ont été contraints de boycotter la commission de recrutement des résidents du secondaire car ils n'étaient plus en mesure d'assurer le mandat pour lequel ils ont été élus : l'administration s'obstine à mépriser le paritarisme en proposant des classements établis par les chefs d'établissement selon des critères arbitraires.

C'est ainsi qu'un même candidat se voit classé 1^{er} au lycée de Francfort et 9^{ème} au lycée de Berlin, alors qu'il s'agit de la même liste de candidats et de postes à exigences équivalentes, sans contraintes locales particulières. Cet exemple, loin d'être isolé, témoigne d'une tentative d'imposer - contre les dispositions prévues par le décret 2002-22 et les instructions de l'Aefe - des critères de recrutement subjectifs et des règles définies ad hoc.

C'est pourquoi nous défendons, contre un traitement arbitraire au cas par cas, le principe d'équité d'un classement selon des éléments de barème définis paritairement et consignés dans les textes de référence.

L'expérience des commissions des deux dernières années a montré la difficulté d'un rapprochement entre les propositions de l'administration et le classement obtenu par l'application du barème.

Cette position s'inscrit dans une revendication de maintien du dialogue social, contre les manifestations réitérées d'autoritarisme et de mépris des instances paritaires, tant de la part de l'administration centrale que des instances locales.

La CCPLA devra être de nouveau convoquée dans les deux semaines à venir. Sans doute le 31 mars.

Conscients de la pression que signifie notre boycott pour les candidats à mutation, nous vous assurons de notre dévouement et de notre engagement à remplir les fonctions conférées par notre mandat.

Les commissaires paritaires

(Laurent Keller, Sébastien Illiano, Josselin Letournel, Astrid Larsen et Anne Videau)
